



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-ZOTIQUE**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Zotique tenue le 18 février 2025 à 19 h, en la salle du conseil municipal située au 1250, rue Principale et à laquelle étaient présents les conseillers municipaux Jonathan Anderson, Yannick Guay, Patrick Lécuyer, Éric Lachance, Jean-Pierre Daoust, Paul Forget tous formant quorum sous la présidence de Yvon Chiasson, maire.

Absent(s) :

Le directeur général, M. Sylvain Chevrier, était présent et agissait à titre d'assistant-greffier et de secrétaire de la séance.

2025-02-034 APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT QUE la rémunération minimale du personnel électoral établie par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) aux termes des dispositions contenues au Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (c. E 2.2, r.2) a récemment été actualisée en vue du scrutin municipal à être tenu le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge opportun de majorer quelque peu les normes de rémunération minimale des divers postes du personnel électoral, établie pour le territoire provincial, afin de maximiser l'attrait des candidats potentiels à remplir ces postes, par ailleurs essentiels;

Il est résolu à l'unanimité que la rémunération devant être versée au personnel électoral soit dorénavant la suivante :

Fonctions	Salaires
Présidente d'élection	6 000 \$ (avec scrutin) 4 000 \$ (sans scrutin)
Secrétaire d'élection	4 500 \$ (avec scrutin) 3 000 \$ (sans scrutin)
Adjointe d'élection	1 500 \$
Trésorière	250 \$/rapport
PRIMO	350 \$/jour
Scrutateur	325 \$/jour
Scrutateur – dépouillement seulement	95 \$ pour un bloc de 4 heures
Secrétaire de la table de vérification	290 \$/jour
Secrétaire – dépouillement seulement	85 \$ pour un bloc de 4 heures
Membre de la table de vérification	250 \$/jour
Membre du comité de révision	22,50 \$/heure ou salaire de l'employé municipal ou salaire du surnuméraire
Préposé à l'accueil	250 \$/jour
Tout autre préposé	250 \$/jour
Formation	60 \$/formation
Réserviste	75 \$/jour
Surnuméraire	50 \$/heure
Personnel pour le vote itinérant	30 \$/heure + 0,67 \$/km

Il est de plus résolu d'autoriser que la dépense soit financée et payée par le budget de fonctionnement du service.

**Sujet à l'approbation du procès-verbal
par les membres du conseil municipal**

Certifié vraie copie ce 20 février 2025



Sylvain Chevrier, assistant-greffier
Directeur général